

Synthèse des procédures d'affectation pour la rentrée 2021 selon la classe d'origine

Tous les documents sont disponibles sur : ac-nantes.fr > orientation et insertion > espace établissement > guide des procédures 2021

P1 : phase principale - P2 : tour d'affectation JUILLET - P3 : tour d'affectation SEPTEMBRE

Classe d'origine	Formation demandée	Saisie Informatique	Calendrier de saisie	Documents candidats	Informations importantes	
2 ^{de} GT	1 ^{re} générale : demande d'enseignements de spécialité au sein de son établissement	Non	/	Téléservice orientation (TSO) ou fiche dialogue	Les élèves qui choisissent leurs enseignements de spécialité "courants" ou "rares" parmi ceux proposés dans leur établissement sont prioritaires. * L'établissement actuel prend contact avec l'établissement demandé avant le 11 juin.	
	1 ^{re} générale : demande de changement d'établissement POUR enseignements de spécialité "COURANTS" non dispensés dans l'établissement *	Non				
	1 ^{re} générale : demande de changement d'établissement POUR enseignements de spécialité "rares" et non dispensés dans l'établissement	Non	Dossier de candidature Date limite d'envoi des demandes à la DDEN du lycée concerné : 24 juin Commissions départementales présidées par l'IA-DASEN du 1er au 2 juillet.		Examen des candidatures sur places vacantes après inscription des élèves de l'établissement.	
	1^{re} générale : pour une demande d'enseignements de spécialité en établissement privé ☐ uniquement prise de contact avec l'établissement souhaité					
	1 ^{res} S2TMD - STD2A - STHR	Non	Admission uniquement sur places vacantes après admission des élèves de 2 ^{de} de l'établissement. S'adresser directement au lycée souhaité (public ou privé).			
	1 ^{res} ST2S - STI2D - STL - STMG - STAV	Affelnet lycée Phase principale	Du 10 mai au 9 juin (12h)	Fiche de vœux affectation palier 2 ^{de}	Pour une demande en établissement privé : pas de saisie Affelnet, uniquement prise de contact avec l'établissement privé souhaité	
	1 ^{re} professionnelle	Affelnet lycée Phase principale	Du 10 mai au 9 juin (12h)	Dossier "Passerelle vers une 1 ^{re} professionnelle" + Fiche de vœux affectation palier 2 ^{de}	Pour une demande en établissement privé : pas de saisie Affelnet, uniquement prise de contact avec l'établissement souhaité	
2 ^{de} GT : - demande de maintien - décision de redoublement exceptionnel	Affelnet lycée Phase principale	Du 10 mai au 9 juin (12h)	Fiche de vœux affectation palier 2 ^{de}	Pour une demande en établissement privé : saisie Affelnet ET prendre contact avec l'établissement souhaité		
2 ^{de} professionnelle Bac Pro 1 ^{re} année de CAP	Affelnet lycée P1 - P2 - P3	P1 : du 10 mai au 9 juin (12h) P2 : du 1er au 5 juillet P3 : du 9 au 14 septembre	Fiche de vœux affectation palier 2 ^{de}	Pour une demande en établissement privé : P1 : La famille doit prendre contact avec l'établissement privé souhaité avant la saisie des vœux P2 et P3 : uniquement prise de contact avec l'établissement souhaité		
Cas particuliers - pour une demande en 2 ^{de} pro. BAC PRO : Métiers de l'aéronautique-option avionique, Métiers de la mer, Métiers de la sécurité, Technicien en prothèse dentaire, Conduite et gestion de l'entreprise hippique et en 2 ^{de} GT : sections binationales et internationales, 2 ^{des} avec enseignements optionnels "Culture et pratique de la danse" et "Culture et pratique de la musique", il est impératif de télécharger les dossiers spécifiques à compléter et à retourner selon des modalités et un calendrier défini (Guide des procédures : fiche "Recrutements spécifiques").						

1 ^{re} année CAP	Autre 1 ^{re} année de CAP 2 ^{de} professionnelle	Affelnet lycée P1 - P2 - P3	P1 : du 10 mai au 9 juin (12h) P2 : du 1er au 5 juillet P3 : du 9 au 14 septembre	Fiche de vœux affectation palier 2 ^{de}	Pour une demande en établissement privé : saisie Affelnet ET prendre contact avec l'établissement souhaité
2 ^{de} pro	1 ^{re} pro même spécialité ou spécialité correspondante de la famille de métiers, 2 ^{de} commune, pôle métiers	Affelnet Lycée Phase principale	P1 : du 10 mai au 9 juin (12h)	Fiche de vœux affectation palier 2 ^{de}	*ATTENTION : spécificités de saisie en fonction de la 2^{de} pro d'origine et la 1^{re} pro demandée. Se reporter impérativement à la fiche "Modalités et critères d'affectation en 1^{re} professionnelle"
	1 ^{re} pro avec changement de spécialité* et/ou d'établissement*	Affelnet Lycée Phase principale	P1 : du 10 mai au 9 juin (12h)	Dossier "Passerelle vers une 1 ^{re} professionnelle" + Fiche de vœux affectation palier 2 ^{de}	
	1 ^{re} ST2S - STI2D - STL - STMG - STAV	Affelnet Lycée Phase principale	P1 : du 10 mai au 9 juin (12h)	Dossier "Passerelle vers une 1 ^{re} technologique" + Fiche de vœux affectation palier 2 ^{de}	Pour une demande en établissement privé : pas de saisie Affelnet, uniquement prise de contact avec l'établissement souhaité
	1 ^{res} S2TMD - STD2A - STHR	Non	Admission uniquement sur places vacantes après admission des élèves de 2 ^{de} de l'établissement. S'adresser directement au lycée souhaité (public ou privé).		
	1 ^{re} année de CAP Autre 2 ^{de} professionnelle	Affelnet lycée P1 - P2 - P3	P1 : du 10 mai au 9 juin (12h) P2 : du 1er au 5 juillet P3 : du 9 au 14 septembre	Fiche vœux affectation palier 2 ^{de}	Pour une demande en établissement privé : saisie Affelnet ET prendre contact avec l'établissement souhaité
2 ^{de} GT (sous réserve de la décision d'orientation)	Affelnet Lycée Phase principale	P1 : du 10 mai au 9 juin (12h)	Fiche vœux affectation palier 2 ^{de}	Pour une demande en établissement privé : saisie Affelnet ET prendre contact avec l'établissement souhaité	



Autres situations : les autres parcours possibles ne relèvent pas d'une procédure sur dossier ou saisie informatique. Ces demandes ne sont pas prioritaires. Elles doivent être adressées à l'établissement d'accueil pour examen des candidatures sur places vacantes (à l'issue des procédures), sous couvert des services de la DSDEN.